

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 DAC 4** Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2e, 5e, 10e, 19e, 20e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la délibération 2018 DAC 10 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 ;

Vu la délibération 2019 DAC 19 des 1, 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu la délibération 2019 DAC 45 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu la délibération 2019 DAC 63 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu la délibération 2019 DAC 78 des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Vu la délibération 2020 DAC 5 des 3 et 4 février 2020 ;

Vu la convention en date du 30 juillet 2018 et l'avenant en date du 10 août 2020 avec le Théâtre de la Michodière ;

Vu la convention en date du 16 avril 2019 avec les Plateaux sauvages ;

Vu la convention du 7 octobre 2019 avec le CICT – Théâtre des Bouffes du Nord ;

Vu la convention du 18 juillet 2019 avec l'EPCC Centquatre ;

Vu la convention du 4 novembre 2019 avec le Théâtre de la Huchette ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 25 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer des avenants à conventions avec 5 structures de spectacle vivant ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 30 juillet 2018, modifiée par l'avenant n°1 du 10 août 2020, relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la SAS Le Théâtre de la Michodière, 4 bis, rue de la Michodière 75002 Paris, pour le financement de travaux d'accessibilité, de balisage, de SSI et climatisation au Théâtre de la Michodière.

Article 2 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 16 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre du budget participatif à l'association les Plateaux sauvages, 5, rue des Plâtrières 75020, pour le financement de travaux de végétalisation et d'aménagements aux abords et dans les espaces des Plateaux sauvages.

Article 3 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 7 octobre 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la SAS CICT-Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, 75010 Paris, pour le financement de rénovations et de réaménagements du théâtre des Bouffes du Nord.

Article 4 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 18 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'EPCC Centquatre, 104, rue

d'Aubervilliers, 75019 Paris, pour le financement de travaux de remise à niveau et d'optimisation économique du Centquatre.

Article 5 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 4 novembre 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la SARL Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, 75005 Paris, pour le financement de travaux de climatisation du théâtre.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants à conventions ci-joints.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**